



Concours Marque ta page : après, il sera trop tard !

publié le 03/01/2017

La date limite de dépôt des productions est repoussée.

Vous avez donc jusqu'au **lundi 9 janvier 8 h** pour déposer vos oeuvres **au CDI** ou **à la Vie Scolaire**.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.